

A photograph of a group of young people in a library or study area. A young man with glasses is leaning over a table, looking at a document. A young woman with blonde hair is looking at the same document. Another young woman is partially visible on the right. The background shows a brick wall, a bookshelf with books, and a potted plant.

CHARTE DE FONCTIONNEMENT

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

SOMMAIRE

Chapitre I	Les objectifs.....	3
Chapitre II	L'équipe d'encadrement.....	4
	1) Le coordinateur.....	4
	2) L'animateur.....	4
	3) Les conseillers adultes.....	5
	4) Partenariat.....	5
Chapitre III	Fonctionnement du CMJ.....	6
	1) Composition.....	6
	2) Durée du mandat.....	6
	3) Séance plénière.....	6
	4) Réunions.....	7
	5) Commémorations.....	7
Chapitre IV	Elections du CMJ.....	8
	1) Liste électorale.....	8
	2) Conditions d'éligibilité et collège électoral.....	8
	3) Informations préélectorales.....	8
	4) Campagne électorale.....	9
	5) Vote et scrutin.....	9
	6) Dépouillement et résultats.....	10
Chapitre V	Budget.....	11
Chapitre VI	Règles de vie.....	12

CHAPITRE I

Les objectifs

Le Conseil Municipal des Jeunes constitue un lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif ainsi que de la démocratie. Il apporte aux enfants et aux jeunes une connaissance de la vie locale.

Le CMJ a pour mission de proposer et de réaliser des projets concrets ; il peut également être sollicité comme partenaire dans la réalisation de projets municipaux émanant du Conseil Municipal adulte.

Il a pour objectifs principaux de :

- 1) Permettre aux jeunes d'évoluer au sein de leur commune en les aidant à devenir des citoyens responsables et à participer à la vie de leur commune.
- 2) Permettre aux jeunes élus de s'impliquer dans la vie de leur commune en leur donnant la possibilité d'agir pour préparer, proposer et réaliser des projets.
- 3) Prendre en compte la parole des jeunes conseillers.
- 4) Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté.

CHAPITRE II

L'équipe d'encadrement

1) Le coordinateur

L'élu en charge du CMJ est un adjoint au maire ou un conseiller municipal délégué.

Il est l'adulte référent du CMJ et veille au respect des valeurs de démocratie, de laïcité, de solidarité, de tolérance, du droit à l'expression.

Il représente l'engagement dans la vie de la collectivité. Il est l'interlocuteur des jeunes avec l'animateur du CMJ.

C'est lui qui a la responsabilité générale du CMJ, par délégation du maire.

Il a pour missions principales de :

- ✓ Participer à la mise en place du CMJ,
- ✓ Assurer son fonctionnement et son organisation générale,
- ✓ Garantir le respect des règles,
- ✓ Faire circuler l'information entre les élus adultes, les jeunes élus et les services municipaux,
- ✓ Favoriser l'expression des jeunes élus,
- ✓ Participer à l'évaluation du CMJ.

2) L'animateur

L'animateur assure la bonne marche du dispositif.

Il est le responsable opérationnel de la mise en œuvre du conseil municipal des jeunes.

Il a pour missions principales de :

- ✓ Aider les enfants à organiser le travail en groupe,
- ✓ Susciter et inciter l'échange entre les jeunes, et répondre à leurs interrogations concernant les projets,
- ✓ Veiller à l'échéance des projets

- ✓ Participer à la rédaction et à la mise en forme des documents (ordres du jour, comptes rendus...)

- ✓ Monter les projets selon les souhaits des jeunes
- ✓ Aider les jeunes à tendre vers une forme d'autonomie.
- ✓ Participer aux bilans des actions et au budget.

3) Les conseillers adultes

Les membres de la commission enfance jeunesse de la commune sont invités à suivre le Conseil Municipal des Jeunes.

Ils ont pour missions principales de :

- ✓ Participer aux réunions du CMJ (dans la mesure du possible),
- ✓ Faciliter la mise en œuvre des projets et des actions (en étant présent),
- ✓ Suivre la vie du CMJ, donner son avis sur son évolution et son déroulement,
- ✓ Veiller au respect de la charte,
- ✓ Participer aux bilans des actions.

4) Partenariat

La réussite du CMJ nécessite l'adhésion de tous les partenaires, et notamment les équipes enseignantes locales.

En effet, il est souhaitable que les établissements scolaires participent au projet municipal sur le plan :

- ✓ De l'information aux classes,
- ✓ Du soutien aux candidats,
- ✓ Des élections,
- ✓ Des projets, des actions d'intérêts communs.

CHAPITRE III

Fonctionnement du CMJ

1) Composition du CMJ

Le Conseil Municipal des Jeunes se composera de **15** élus, répartis comme suit :

Les Essarts – Gaston Chaissac	6
Les Essarts – Notre Dame	6
Boulogne	3

2) Durée du mandat

La durée du mandat est fixée à **2 ans**.

3) Séances plénières

Deux séances plénières sont organisées pendant un mandat de 2 ans :

- Une en début de mandat : les jeunes élus en mai – juin de l'année présentent leurs projets aux élus adultes (les anciens élus font le bilan de leurs projets lors de la même réunion)
- Une en fin de mandat : les jeunes font le bilan des projets réalisés (les nouveaux élus présentent leurs projets)

4) Réunions

Les réunions du CMJ ont lieu environ une fois par mois dans les locaux de la mairie de la commune déléguée des Essarts.

Les convocations aux réunions sont envoyées seulement par mail. L'ordre du jour est noté sur les convocations.

Lors des réunions, les adultes et les jeunes discutent des projets, prennent des décisions.

En fonction de l'ordre du jour, les encadrants peuvent faire appel à un intervenant extérieur.

Les décisions prises au sein du Conseil Municipal des Jeunes le sont à la majorité des présents.

Un compte rendu est rédigé après chaque réunion et transmis à chaque jeune élu et aux membres de la commission.

5) Invitations diverses

Les jeunes élus sont conviés, comme les élus adultes, à participer à l'ensemble des commémorations organisées par la commune (8 mai, 14 juillet, 11 novembre)

De plus, les jeunes élus sont invités à participer aux Vœux du Maire, au début de chaque nouvelle année. Le Conseil Municipal des Jeunes fait un discours à la population à cette occasion.

CHAPITRE IV

Elections du CMJ

1) Date des élections

Les élections auront lieu en mai / juin tous les deux ans. Les nouveaux élus prendront leur fonction à la rentrée scolaire de septembre.

2) Liste électorale

La liste électorale est établie à partir des listes fournies par les écoles et comprend uniquement les jeunes de CE2, CM1 et CM2 scolarisés à Essarts-en-Bocage.

Les élèves de CE2 et CM1 pourront se présenter et voter : ils seront donc élus quand ils seront en CM1 et CM2 (puis la deuxième année du mandat en CM2 et 6^{ème})

Les élèves de CM2 pourront voter, mais ne pourront pas se présenter (sinon leur mandat se fera uniquement pendant le collège).

Un enfant qui habite à Essarts-en-Bocage mais est scolarisé en dehors de la commune pourra tout de même se présenter aux élections (en se rattachant à l'école de son choix), et pourra voter par procuration.

3) Conditions d'éligibilité et collège électoral

	Enfants scolarisés à Essarts-en-Bocage		Enfants non scolarisés à Essarts-en-Bocage	
	Electeur	Eligible	Electeur	Eligible
Enfants habitants à Essarts-en- Bocage	Oui	Oui	Possible	Possible
Enfants non habitants à Essarts-en- Bocage	Oui	Oui	Non	Non

4) Informations préélectorales

L'animateur du CMJ, accompagné si possible par l' élu référent, rencontre les différentes classes concernées par les élections afin de sensibiliser les jeunes au CMJ.

Lors de cette présentation, les adultes expliquent aux jeunes :

- Le rôle du CMJ,
- Le fonctionnement du CMJ,
- Quelques idées de projets,
- Le déroulement des élections,
- La procédure pour se présenter.

Se porter candidat nécessite un engagement pour 2 ans. Toutefois des circonstances personnelles (maladie, déménagement, scolarité...) peuvent justifier une éventuelle démission. Dans ce cas, le candidat élu devra en parler rapidement aux adultes responsables puis écrire une lettre de démission afin de permettre à un suppléant de prendre la place.

Il faudra également préciser que les CM1 qui seront élus, seront élus quand ils seront en CM2 et en 6^{ème}.

Aussi, lors de cette rencontre, chaque élève se voit remettre un livret comportant :

- Des explications sur le CMJ,
- Des explications pour les candidats,
- Une fiche candidature,
- Une autorisation pour le droit à l'image,
- Une carte d'électeur.

5) Campagne électorale

Pour être candidat, le jeune doit s'engager à participer aux réunions.

Chaque jeune souhaitant être candidat doit remettre à la Mairie (possibilité de remettre les documents via l'école) :

- La fiche candidature signée des parents,

- L'autorisation pour le droit à l'image signée des parents,
- Une affiche A4 pour la campagne électorale.

Sur cette affiche, doivent figurer le nom et le prénom du candidat, sa photo, et ses projets. Des photos ou des dessins pourront être ajoutés par le candidat pour que son affiche soit plus attractive.

La campagne électorale est ouverte deux à trois jours après le dépôt de toutes les candidatures, durant environ deux semaines, soit jusqu'à la fin du scrutin.

Les différentes affiches sont mises à disposition de l'ensemble des électeurs dans les écoles et à la mairie. L'affichage est assuré par l'animateur.

6) Vote et scrutin

Les élections se déroulent dans les mêmes conditions que des élections « d'adultes » : enveloppes et bulletins de vote, isolements, urne, liste d'émargement...)

Comme pour les adultes, les électeurs jeunes doivent présenter leur carte d'électeur pour pouvoir voter.

Le Président du bureau de vote est un élu municipal adulte. Les deux assesseurs seront soit des agents de la commune, soit des élus adultes.

Les élections ont lieu en mairie, dans une salle communale ou dans les écoles sur un temps scolaire.

Pour Boulogne, les élections auront lieu sur un temps scolaire, à l'école.

Le scrutin comporte un seul tour.

Le vote se fera par école : chaque école votera pour ses candidats.

Sur les bulletins de vote, les électeurs devront garder un certain nombre de candidats : **6** pour Gaston Chaissac par exemple (sans prendre en compte la parité pendant le vote)...

Pour les écoles Gaston Chaissac et Notre Dame, les CE2 voteront pour les CE2, et les CM1/CM2 voteront pour les CM1, afin de permettre à des CE2 et des CM1 d'être élus.

En cas d'égalité, c'est le plus jeune qui sera élu.

Le Conseil Municipal des Jeunes respectera la parité, dans la limite des candidatures.

7) Dépouillement et résultats

Le dépouillement se fait après la fermeture du bureau électoral, en présence du Président du bureau et des assesseurs.

La table de dépouillement doit être composée de quatre personnes :

- Une personne qui ouvre l'enveloppe
- Une personne qui lit à haute voix le nom des candidats choisis
- Deux qui enregistrent le nombre de voix de chaque candidat sur les feuilles de dépouillement.

Le procès-verbal, la proclamation des résultats et l'état des suffrages seront ensuite complétés.

Les résultats seront communiqués au plus vite dans chaque école (résultat par école).

La liste définitive de tous les élus sera affichée dans toutes les mairies.

Sont considérés comme bulletins nuls tout bulletin comportant plaisanteries, surnoms, signes distinctifs, enveloppes vides ; bulletins sans enveloppe, bulletins ne comportant pas le bon nombre de choix.

CHAPITRE V

Budget

Il est alloué au Conseil Municipal des Jeunes un budget annuel de 500 euros.

Ce montant permet de réaliser des achats pour les manifestations organisées par le Conseil Municipal des Jeunes (budget de fonctionnement).

Pour des projets plus coûteux, le budget sera examiné par le Conseil Municipal adulte.

Le budget est tenu par l'animateur du Conseil Municipal des Jeunes.

CHAPITRE VI

Règles de vie au sein du CMJ

Ci-dessous les règles de vie qui ont été élaborées avec des jeunes élus.

REGLES DE VIE

DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

JE DOIS	JE NE DOIS PAS
<ul style="list-style-type: none">- Etre poli (bonjour, au revoir...)- Lever le doigt pour prendre la parole- Etre calme et attentif- Ecouter les autres- Rester concentré- Respecter les autres- Donner mon avis, sans raconter ma vie, sans dévier du sujet- Prévenir en cas d'absence	<ul style="list-style-type: none">- Couper la parole- Crier- Me moquer des autres- Etre grossier- Insulter- Utiliser mon portable- Discuter avec mon voisin pendant les réunions- Me balancer sur les chaises